



TRIBUNAL DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES

Cas n° : UNDT/GVA/2010/073

Jugement n° : UNDT/2010/123

Date : 12 juillet 2010

Original : anglais

Devant : Juge Thomas Laker

Greffe : Genève

Greffier : Victor Rodriguez

DI CAPUA

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil pour le requérant :

Jay Wormus

Conseil pour le défendeur :

Stéphanie Cochard, Office des Nations Unies à Genève

Les faits

1. Le 2 mars 2010, le requérant a soumis au Tribunal du contentieux administratif une requête incomplète concernant le recouvrement d'un surpaiement. Le requérant a demandé une extension du délai de deux mois en vue de soumettre une requête complète, notant qu'il recherchait un règlement de la question avec l'administration par des moyens informels.

2. Le 4 mars 2010, le Tribunal a accordé au requérant une extension de deux mois pour la soumission d'une requête complète, c'est-à-dire jusqu'au 10 mai 2010.

3. Le 5 mai 2010, le requérant a demandé une nouvelle extension pour achever sa requête, l'administration ayant indiqué qu'elle était disposée à reconsidérer la décision contestée et qu'un règlement informel du conflit était toujours possible.

4. Le 7 mai 2010, le Tribunal a accordé au requérant une nouvelle extension de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 7 juillet 2010.

5. Le 2 juillet 2010, le requérant a écrit au Tribunal pour retirer sa requête, les parties étant parvenues à un règlement informel de leur conflit.

Conclusion

6. Eu égard au règlement informel du conflit, la requête est retirée et l'affaire est close.

(Signé) Juge Thomas Laker

Ainsi jugé le 12 juillet 2010

Enregistré au Greffe le 12 juillet 2010

(Signé) Victor Rodriguez, Greffier,

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Genève